



La syndicalisation à la CFDT, un syndicalisme d'adhérent-e!



- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien!

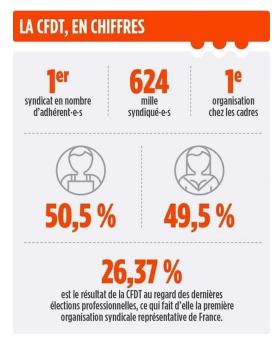
Le coût de l'adhésion à la CFDT est de 0.75 % de ton salaire net.

Cette adhésion est défiscalisable à hauteur de 66 % au niveau impôt.

Par exemple pour un salaire de 1200 €, la cotisation sera de 9 €/mois, avec le dégrèvement des impôts le coût réel de ton adhésion est de 3.06 €/mois. Si par cas la personne ne paye pas d'impôt, cela t'ouvre droit à un crédit d'impôt.

En tant qu'adhérent tu auras un niveau supplémentaire d'information.

De l'information > Tu recevras les mails d'infos de la vie de notre section syndicale CFDT/CAPB, les publications de INTERCO et les publications magazines de la CFDT région et CFDT Nationale cela par la Poste (INTERCO > c'est la branche de notre syndicat qui gère la fonction publique Territorial).



Pourquoi se syndiquer?

Adhérer à un syndicat c'est se solidariser avec tous ceux qui précisément ont construit par le passé mes conditions de travail.

Adhérer c'est faire preuve d'émancipation, cela permet de sortir de l'isolement, de construire collectivement un projet, c'est être acteur de son quotidien.

Être adhérent à la CFDT permet :

de bénéficier d'une information, d'un soutien individuel tant sur le plan professionnel que juridique dans le cadre des règles définies par la CNAS* CFDT > (CNAS : Caisse Nationale Assistance et de Secours).
d'être informé sur vos droits, sur l'actualité sociale de votre région, de votre branche professionnelle...

Les adhérents peuvent bénéficier du service téléphonique "réponse à la carte". Ce service permet un accompagnement personnalisé sur l'ensemble du territoire.

Par exemple:

- Une question sur votre contrat de travail ou votre statut professionnel?
- Un doute sur vos conditions de travail?
- Un besoin d'information sur la formation professionnelle ?
- Une interrogation sur votre passage à la retraite ou sur le chômage ?
- Un problème plus personnel de mobilité ou de logement ?



Être adhérent à la CFDT permet d'être acteur de la vie CFDT :

- en participant aux débats et aux actions proposées par l'organisation,
- en étant parti prenante de la commission exécutive,
- en représentant la CFDT au sein de votre collectivité ou en étant candidat aux élections représentatives du personnel.

Pour la section syndicale de la CFDT de la CAPB. Laurent Roux - Secrétaire Général CFDT CAPB

